

AGREMENT DE DIRECTION

ARRETE N° 2022- 150

**Instituts de Formation en soins infirmiers (IFSI)
Instituts de Formation d'aides-soignants (IFAS)
des Centres Hospitaliers Intercommunaux
de Meulan-les-Mureaux (CHIMM) et de Poissy/Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)
rattachés au Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Nord
20, rue Armagis – 78100 Saint-Germain-en-Laye**

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 26 avril 2022 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 2 mai 2022 ;

La présidente du conseil régional décide :

Article 1 :

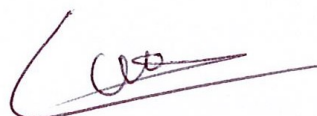
Madame WILLIAUME Sandrine est agréée en qualité de directrice par intérim de :

- l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et de l'institut de formation d'aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux (CHIMM), instituts situés 1, rue Baptiste Marquet, Bécheville, 78130 Les Mureaux ;
- l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et de l'institut de formation d'aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye, instituts situés 10, rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire,
Le 24/05/2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des
relations avec les organismes
Laurence LARIDANT



Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledef.fr